

Le journal de la vie locale, culturelle et associative de Crêts en Belledonne

L'écho des Crêts

Juin 2023



SOMMAIRE

ETAT CIVIL

ENVIRONNEMENT :::::6



VIE SCOLAIRE::::: 7



SPORTS:::::8-9





INFOS MUNICIPALES :::: 24-31





NAISSANCES

08/02/2023	BAREK Joséphine, Jeanne, Paulette
12/02/2023	KESKIN Leyla, Sultan, Véronique
14/02/2023	LAMOUR PAVESE Tilio
20/02/2023	AVIZOU Garance, Lucile
14/03/2023	EXPOSITO Angélica, Marie-Louise, Rolande
15/04/2023	GUÉNICHE Nathan, Alexandre, Marius
22/04/2023	PHILIBIN Elio, Jean-François
22/04/2023	PHILIBIN Evann, Jean-Christophe
01/05/2023	FRACCHIOLLA Nino

DÉCÈS

04/03/2023 HASSLAUER Brigitte, Marie, Anna épouse ZANNONI 19/03/2023 GIROUD Michelle, Hélène, Renée épouse CONTADINI

MARIAGE

22/04/2023 BERNARDI Carine et DE DANIELI Cédric 29/04/2023 CHIALE Martine et ALESSANDRI Philippe

WWW.CRETSENBELLEDONNE.FR

POUR NOUS SUIVRE SUR LES RESEAUX:



@ceb_communication



Crêts en Belledonne/Communication

ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ...
VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UN ARTICLE
DANS L'ÉCHO DES CRÊTS

UNE SEULE ADRESSE POUR NOUS ENVOYER VOTRE PROPOSITION DE TEXTE ET VOS ELEMENTS GRAPHIQUES (PHOTO, LOGO ETC..):

LECHODESCRETS@GMAIL.COM



N° ISSN: 1289 - 0170 - BULLETIN MUNICIPAL Rédactrice en chef: Agnès Darbon Directeur de la publication: Youcef Tabet Maquette et mise en page: Ré&mi - reetmi.fr Impression: Imprimerie Notre Dame 38 Montbonnot Photos: DR, unsplash.com, pixabay.com, freepik.fr Mail: lechodescrets@gmail.com





L'ensemble du conseil municipal vous souhaite un bel été et espère vous retrouver durant les Estivales qui débuteront par un karaoké le vendredi 16 Juin à 20h





JUIN

AOÛT

SEPTEMBRE

VENDREDI 16

KARAOKÉ

à 20h

Café Juste en Face

KERMESSE DES ÉCOLES

organisé par le Sou des écoles à partir de 16h30 :



SAMEDI 17

JOURNÉE VÉLO

de 9h à 16h au complexe sportif de CEB

MERCREDI 21

FÊTE DE LA MUSIQUE

à partir de 18h Place de la Mairie

VENDREDI 23

CINÉTOILE

« Le lion et le loup » à 22h :

au parc Mon Exil (repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps)

SAMEDI 24

FÊTE DU LAC DE MORÊTEL-DE-MAILLE ET BAL GUINGUETTE

à partir de 15h Halle de Morêtel

JUILLET

VENDREDI 30 JUIN AU SAMEDI 01 JUILLET

FESTI'DANSE

place du Foyer et salle des fêtes

VENDREDI 14

FEU D'ARTIFICE, CONCERT ET BAL Belvédère

SAMEDI 22

CONCERT DE DJ MATAFAN

sur la place de la mairie

SAMEDI 12

LA NUIT DES ÉTOILES

à 22H

Chapelle Saint Christophe

SAMEDI 26

INAUGURATION DE LA RESTAURATION DU FOUR DE COMBE BACHAT SUIVI D'UNE SOIRÉE CONTE

à 16h30 sur place

DIMANCHE 03 TOUR DES HAMEAUX



VENDREDI 08

SOIRÉE ANNÉE 80

à 20h

Place de la Mairie

SAMEDI 16

JOURNÉE DU PATRIMOINE





SPORTS



COUP DE PROJECTEUR



Le PAFC a été créé en 1947.

Les équipes U18 et U15 jouent en 2ème division (D2) de district : les U18 sont 2ème de leur poule derrière le Sud Isère FC, les U15 sont 4ème dans une poule de 11 avec notamment le GUC Foot, N. Dame de Mésage, le FC La Rochette
Président :

M. PABAN Cyril
ivez nous sur notre

suivez nous sur notre page facebook



FOOT FEMININ LE PAYS D'ALLEVARD FOOTBALL CLUB EN LEADER DU GRESIVAUDAN!

Avec plus de 60 licenciées féminines, le Pays d'Allevard Football Club (PAFC) s'affiche aujourd'hui comme l'un des principaux clubs de foot féminin dans le Grésivaudan. Avec de belles ambitions pour ces jeunes joueuses qui sont allées s'inspirer de leurs aînées de l'Olympique Lyonnais.

Le Pays d'Allevard Football Club (PAFC), c'est aujourd'hui 230 licenciés, depuis les moins de 6 ans (U6) jusqu'aux vétérans, encadrés par une quinzaine d'éducateurs. Le club se distingue par une forte proportion de licenciées féminines, environ 60 jeunes joueuses, qui sont présentent dans toutes les catégories: en U6-U7 et U8-U9 en mixte avec les garçons, en U12, en U15, en U18 et en sénior loisirs. Cela fait du PAFC l'un des principaux clubs de football féminin dans le Grésivaudan.



A l'issue de la saison 2021-2022, le club a d'ailleurs été labellisé « Jeune

FFF Féminines » couleur Bronze pour la période 2022 à 2025. Une remise officielle de ce label a eu lieu le 24 mai 2023. Il s'agit de l'unique labellisation en Isère sur cette saison, preuve de la valeur de cette distinction. Le PAFC rejoint ainsi le GUC Football Féminin et le Grenoble Foot 38, deux autres clubs d'envergure labellisés l'année précédente. Le label « Jeune FFF Féminines » est une distinction à 3 niveaux (Or, Argent, Bronze) attribuée pour 3 ans aux clubs structurés en matière d'accueil des ieunes footballeuses.

Cette labellisation vient récompenser le travail fourni par l'ensemble des membres du club ; cela valide le projet et l'ensemble des actions portant sur les aspects sportifs, éducatifs, associatifs et d'encadrements du club pour la partie féminine. Avec 60 jeunes joueuses, nos dirigeant(e)s et éducateurs(trices), la féminisation ancrée dans notre club est maintenant reconnue par la FFF.



Preuve de cette dynamique, l'ensemble des équipes féminines du Pays d'Allevard Football Club (PAFC) se sont déplacées à Lyon le mercredi 22 Mars pour le match de quart de finale de la Ligue des champions féminine qui opposait l'Olympique Lyonnais à Chelsea (Angleterre). Cette sortie a rassemblé 50 joueuses du club de toutes les catégories (U6 à U18), accompagnés par l'ensemble des éducateurs bénévoles de la section

du PAFC. Rigolade dans le bus, chants et encouragements dans le stade, tout le monde s'est bien amusé!

La sortie était soutenue par des sponsors locaux que sont le Salon de Lydie, Idéal Camping et l'entreprise Oguey. A noter également que la Compagnie Fiduciaire Gresivaudan a soutenu le club cette saison avec l'achat de maillots d'entrainements personnalisés pour notre catégorie U15. Une sortie des sections garçons a eu lieu le 20 mai pour voir les joueurs de St Etienne en Ligue 2.



Pour la saison prochaine, venez nous retrouver au forum des associations début septembre 2023 et laissezvous tenter lors des journées portes ouvertes.



Le club a organise un loto le 4 mars 2023 à la salle de la Pléiade à Allevard qui a rassemblé plus de 450 personnes.





Un rucher pédagogique de type BEE-PASS à destination du grand public va être implanté sur une parcelle municipale.

La Ruche Cheminée BEE-PASS est une ruche urbaine dont la planche d'envol des abeilles (sortie) est isolée par une colonne en bois.

C'est un mobilier urbain qui peut être aisément installé dans des espaces publics, tout en respectant le code rural. Il constitue un habitat respectueux de l'abeille.

L'entrée et la sortie des pollinisatrices s'effectuant à plus de 3 mètres au-dessus du sol, on peut s'en approcher sans perturber la vie de la ruche et sans craindre d'être piqué. Cette ruche dernière génération dont la conception est locale et durable respecte aussi toutes les contraintes pour protéger le voisinage et les personnes environnantes.

Le terrain qui héberge le rucher se situe sur le passage entre la médiathèque et l'école élémentaire dans le prolongement des arbustes fruitiers déjà plantés en automne. L'entretien du rucher pédagogique sera assuré dans un premier temps par les élus, puis par toute personne de bonne volonté qui pourra se faire connaître à la mairie.

Ce rucher pédagogique sera en accès libre au public tous les jours de la semaine, sans restrictions d'horaires jusqu'à l'automne, date du début de l'hivernage des ruches. Cette ruche abrite des êtres vivants, ils méritent notre respect et notre attention.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le rucher pédagogique est un formidable support pour pouvoir parler d'environnement, de nature et de biodiversité avec le public. Cette ruche de proximité offre la possibilité d'observer les abeilles sans les déranger et en toute sécurité.

On peut regarder les butineuses grâce à ses 4 fenêtres d'observation, au niveau de la planche d'envol et sur le corps de la ruche. C'est avec cet objectif que seront organisées des animations à destination des scolaires ou/et du grand public dont les dates seront annoncées via les supports de communication habituels.

À ces occasions, seront présentés

- le fonctionnement, la composition et l'organisation d'une ruche,
- l'équipement et le travail de l'apiculteur,
- les produits de la ruche et leurs bienfaits pour la santé.

Ces rencontres avec le public permettront également de le sensibiliser à l'importance de la pollinisation, à la préservation des milieux apicoles et à la nécessité d'une agriculture environnementale raisonnée.

Abdomen noir swic une large patres jaune

FRELON ASIATIQUE
VESPA VELUTINA

Ce qu'il faut faire pour lutter contre cette espèce invasive

FRELON ASIATIQUE

Une grande campagne de lutte contre le frelon asiatique débute en Isère.

En 2019, 27 nids de frelons asiatiques avaient été signalés en Isère. En 2022, il y en a eu 1 400. L'insecte invasif, dont les larves sont nourries par d'autres insectes, fait de gros dégâts sur les populations d'abeilles et autres insectes.

Dans le Département de l'Isère, le frelon asiatique est arrivé de manière significative en 2019, avant de s'imposer largement dans le paysage.

Un nid de frelons asiatiques peut compter entre 3.000 et 5.000 insectes, qui se nourrissent dans la saison d'environ 8 kg d'insectes, dont environ 50% d'abeilles. C'est colossal quand on sait qu'une abeille pèse de l'ordre de 100 mg!

Une grande campagne de piégeage des femelles est lancée cette année, cofinancée par le Département de l'Isère et organisée par deux grands syndicats d'apiculteurs. Des pièges sont installés par les apiculteurs et vous pouvez leur demander des conseils. Vous pouvez installer un piège chez vous mais il faut veiller à ne pas piéger d'autres pollinisateurs : http://abeille-dauphinoise.fr/actualite/fabricationpiege-printemps-frelon.



Il est surtout important de déclarer les nids quand on en voit, de façon à ce qu'un maximum soient éradiqués de la bonne façon. Tout nid, dont la taille varie entre une mandarine et un gros ballon, doit être signalé sur www.frelonsasiatiques.fr ou en mairie. L'intervention par une entreprise spécialisée est ensuite prise en charge.

VIE SCOLAIRE



AU CENTRE DE LOISIRS MIKADO

Une sortie parmi tant d'autres à l'accueil de loisirs Mikado, mais pour le moins insolite!

Pendant les vacances de février, 9 enfants du groupe des 3/6 ans ont eu la joie de faire une rando esquimau (balade en poneys dans la neige), à la découverte de la nature et de la montagne au Collet d'Allevard sur le site de Pré Rond.



Cette activité a ravi les petits et les grands.



ACTIVITÉS ENFANTS

Pendant le temps scolaire ou les vacances, nos enfants ont eu l'opportunité de pratiquer de nombreuses activités en ce début d'année!

■ CYCLE DE NATATION DES ÉLÈVES DE GS ET DE CP AU CENTRE INTERCOMMUNAL DE PONTCHARRA



■ SORTIES « DÉCOUVERTE DE LA NATURE EN RAQUETTES » AU BARIOZ POUR LES GS



■ SKI ALPIN POUR LES CE2, CM1 ET CM2 AU GRAND PLAN



■ LE COURSETON POUR TOUS LES NIVEAUX DE CLASSE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE. CETTE BELLE COURSE A EU LIEU LE 2 MAI SOUS LES ENCOURAGEMENTS DES FAMILLES.

LE GOÛTER OFFERT PAR LE SOU DES ÉCOLES A ÉTÉ BIEN APPRÉCIÉ PAR LES ENFANTS!





#2 Juin 2023



SKI CLUB DU BARIOZ / DOMAINE ALPIN LE BARIOZ-LE GRAND PLAN



RETOUR SUR UNE SAISON COMPLIQUÉE

Du fait du manque d'enneigement cette année, notre petite station n'a pu ouvrir que 6 semaines entre le 21 janvier et le 5 mars 2023. Malgré tout, le formidable dynamisme des bénévoles du club ne s'est pas démenti et a permis à notre domaine de vivre de très beaux moments.

Les premiers skieurs ont donc été accueilli avec un immense plaisir à partir du 21 janvier et les sorties du samedi ont pu commencer avec près de 140 enfants inscrits ravis de retrouver enfin les joies de la neige et de la glisse!

Par ailleurs, trois sorties scolaires ont pu avoir lieu et les 140 élèves de l'école élémentaire Jules Ferry ont pu pleinement profiter des pistes admirablement bien préparées par les bénévoles de l'association.

Comme chaque année, le Grand Plan a accueilli des classes de neige de la colonie Total séjournant au col du Barioz grâce à la mobilisation de nos retraités. Les groupes de 25 à 45 enfants étaient composés de nombreux jeunes issus des banlieues défavorisées de la Région Parisienne. Ils ont découvert avec enthousiasme les joies du ski et de la montagne. C'est un vrai plaisir pour le club de pouvoir partager tout cela.



Puis le traditionnel stage de février s'est déroulé la 1ère semaine des vacances d'hiver et a accueilli 186 enfants de 5 ans à 15 ans. Une cinquantaine de bénévoles s'est mobilisée pour les encadrer, préparer le goûter, les pistes et faire fonctionner la station!

Les résultats sont à la hauteur des "habitudes" du Club. 99 % de réussite pour les enfants qui passaient les étoiles du niveau piou-piou aux 3èmes étoiles avec un niveau exceptionnel pour les 3èmes étoiles, dixit l'examinateur. Les plus grands ont fait des slaloms chronométrés pour préparer les flèches et chamois, dont un entraînement avec les copines et copains de la compétition venus retrouver les pistes du Grand Plan un après-midi. Quelle belle émulation pour tous!

Le 4 mars 2023, la Bergerie était en folie pour la descente aux flambeaux et le ski nocturne gratuit.

Nos dameurs ont effectué un travail remarquable sur le bas du domaine

skiable afin que cette animation puisse avoir lieu dans d'excellentes conditions. Beaucoup d'enfants ont eu le plaisir de skier en famille et en musique sur une piste aux mille couleurs.

Tout le monde n'étant pas sur les pistes, c'est le stand restauration rapide à base de produits locaux qui a été pris d'assaut avec les fameux diots frites, hot-dogs, les crêpes et les bugnes sans oublier l'incontournable vin chaud et la bière locale, toujours avec modération bien sûr.

Vers 20h30 le coup d'envoi de la descente aux flambeaux avec les 200 lucioles a été donné. Ce fût l'émerveillement pour tous de voir ce magnifique ruban lumineux s'étirer du haut en bas de la piste. Deux passages ont à peine suffi à régaler le public et la joie des enfants de pouvoir participer.

Un peu plustard dans la soirée la tombola, avec une dotation exceptionnelle (skis, voyage, baptême en parapente, bons d'achat, bons cadeaux, artisanat local, entrées dans des parc d'attraction...) a fait de très nombreux heureux dont beaucoup d'enfants et de familles.

Dans la foulée, ça a été la pesée du panier garni de produits locaux d'une valeur de 150 €. La lauréate qui l'a remporté avait estimé cette magnifique corbeille à 20 g près!

Une magnifique soirée dans une ambiance festive et familiale comme on les aime



SPORTS



Le 25 mars, notre association a bien entendu participé à la grande fête du printemps qui anime tout le village et cette année le monde venu a même fini par faire sortir le soleil.

Dès le milieu de matinée nos brasseurs de polente ont commencé leur séance de musculation du week-end alors qu'une petite équipe s'affairait en cuisine, sous la houlette de Josette.

Pendant ce temps nos taverniers et notre tavernière accueillaient tous ceux qui avaient envie de partager un bon moment convivial autour d'un verre, toujours avec modération!

La météo ayant été clémente, les tables se sont remplies pour déguster la fameuse "polente de nénesse". D'autres bonnes odeurs ont attiré les gourmands...petits et grands qui ont savouré les crêpes.



Une petite équipe très dynamique de 8 coureurs U10 à U16 composée de 5 garçons et 3 filles, toujours en partenariat avec nos amis du FOC pour mutualiser l'entraîneur.

La préparation physique a commencé dès l'automne avec différents modules : skiike, course à pied, endurance, natation... une excellente émulation qui renforce aussi la cohésion du groupe.

La saison a été compliquée au niveau enneigement, un seul vrai entrainement au Grand Plan, les entraînements prévus au Collet ont dû été délocalisés au 7 Laux dès le début février.

Le côté positif a été la belle opportunité de skier sur un domaine plus vaste et plus technique et l'émulation avec les jeunes des autres clubs.

Les jeunes ont participé à une dizaine de course, avec quelques podiums et surtout la qualification de 3 d'entre eux : Ugo Davallet Pin, Lison Daul et Jade Ferrari pour la finale du District de Belledonne. Un très bon cru!

Nos athlètes restent très motivés et engagés, ils ont rayonné dans toutes les stations de Belledonne et de l'Oisans en faisant briller les couleurs du Club avec les nouvelles combinaisons sponsorisées par quelques partenaires.



Pour clore la saison tout le monde s'est donné rendez-vous à la salle des fêtes le 02 avril 2023 pour la remise des récompenses.

Excellente moisson de médailles et de coupes pour les enfants et jeunes du Club!

Au nom du CA et des bénévoles du Club, Marc Rosset, le Président a accueilli les familles venues en nombre, les élus, les partenaires et les sponsors. Il a excusé quelques absents. Puis il a donné la parole à Youcef Tabet, Maire de Crêts en Belledonne et à Martine Kohly, Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Isère mais aussi membre du Comité Directeur de la FFS.

Tous deux ont été unanimes pour souligner le travail hors du commun réalisé par le SC Barioz, pour la partie club sportif mais surtout pour la gestion et l'entretien de la station du Grand Plan grâce à cette équipe incroyable de bénévoles qui poursuivent l'aventure



commencée par nos aînés il y a presque 50 ans!

Merci aussi Céline Vanel et Laurie Menguy, adjointes à CEB de leur présence fidèle.

Puis ce fût la traditionnelle rétrospective de la saison en images et en vidéos préparée par Fredo et Christophe, qui a suscité des éclats de rires et beaucoup de commentaires des enfants déjà bien excités.

Le moment tant attendu des médailles et des coupes était enfin arrivé. Près de 130 médailles ont été décernées à nos sportifs et tous, médaillés ou pas, notamment tous les cabris/flèches/chamois qui n'ont pas pu passer les épreuves cette saison, ont eu le cadeau de fin de saison offert par le club, un tapis de souris avec le logo du club, super sympa!

De belles surprises pour les lauréats des coupes, certains ne s'y attendaient pas!

N'oublions pas un grand merci aux généreux donateurs des coupes!

La cérémonie s'est terminée avec la remise de la coupe de l'encouragement à Adrian, blessé pendant le stage de février et le challenge H. Miazzolo remis à Liv, la plus jeune du club!

Il ne restait plus qu'à partager le pot de l'amitié, toujours avec modération!

Ungrandmerclencoreàla Municipalité de CEB, le Conseil Départemental de l'Isère, la Communauté de Communes Le Grésivaudan et l'Office du Tourisme d'Allevard, les sponsors et partenaires (historiques ou ponctuels) pour leur soutien essentiel.

Un autre GRAND MERCI à tous les bénévoles, premiers maillons de cette incroyable aventure!

Rendez-vous l'an prochain pour fêter comme il se doit les 50 ans du Grand Plan!



CENTRE-BOURG: LES TRAVAUX RESEAUX PROGRESSENT DANS LA GRAND RUE

Les travaux sur les réseaux portés par la communauté de communes progressent dans la Grand Rue depuis février 2023, et vont atteindre la place de la Mairie.

En parallèle, la commune se prépare à réaliser les travaux d'aménagement des espaces publics qui visent la revitalisation du centre-bourg.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Après une première tranche de travaux entre la rue de la Roche et le giratoire de la place du Foyer, réalisée de septembre à décembre 2022, le chantier s'est engagé dans la Grand Rue historique à partir de février 2023. Cette partie de chantier est autrement plus délicate compte tenu de la complexité des réseaux, des espaces de travail plus confinés, de la proximité des habitations et des aléas climatiques hivernaux.

Les travaux sont menés en trois temps :

1) l'ancienne conduite d'eau potable amiantée fait l'objet d'une déconstruction précautionneuse ; elle est remplacée provisoirement par une conduite « sauterelle »

2) la conduite d'eaux usées est installée en profondeur, au fond d'une tranchée blindée, qui peut atteindre jusqu'à 4 m de profondeur au niveau du giratoire de la place du Foyer. La nouvelle conduite d'eau potable est installée dans la même tranchée

3) les branchements particuliers entre chaque propriétaire et les réseaux principaux sont finalisés.

Ces 3 étapes peuvent expliquer que le chantier soit mené à plusieurs endroits de la Grand Rue en même temps.

Le planning est pour l'instant respecté et nous mène à une fin de chantier vers l'Ancienne Poste en septembre-octobre 2023.

https://cretsenbelledonne.fr/la-une/ nosprojets et Echo des Crêts n°16 à 21 POUR TOUTE QUESTION SUR LE CHANTIER ET SUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHE-MENTS, L'ENCADRÉ CI CONTRE RAPPELLE LES INTERVENANTS À CONTACTER.

- Maitrise d'œuvre / bureau d'études :
- > MTM Infra
 M. GERBER Benjamin
 04.76.52.24.27
 bde@mtm-infra fr
- ▶ PERINO-BORDONE
 M. CARTIER-MILLION Jordy
 04.76.50.45.30
- Maitrise d'ouvrage eau potable & assainissement :

Service des Eaux du Grésivaudar M. BON-MARDION Arthur 04.76.99.70.00

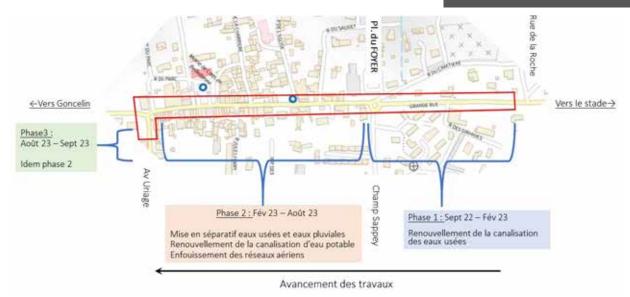
abonmardion@le-gresivaudan.fr

■ Maitrise d'ouvrage eaux pluviales & réseaux secs :

Mairie de Crêts en Belledonne

M. DALBAN-CANASSY Daniel ou M. LAMBERT Pierre 04.76.45.11.10

- cretsenbelledonne@mairieceb.fr
- travauxcentrebourg@mairieceb.fr (adresse dédiée aux chantiers du centre-bourg)







Travaux sur les réseaux au droit du parking de la Fontaine



Nouvelles conduites d'eau usées (avec raccordements) et d'eau potable



réunion publique

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG

Pour les aménagements de l'espace public du centre-bourg, la commune de Crêts en Belledonne s'est attachée les services d'un maître d'oeuvre (Bureau d'études: DYNAMIC Concept, Chambéry-Aix les Bains, 73).

Globalement, les projets ont fait l'objet d'une large concertation avec les habitants, les riverains et les commerçants avant une validation par la commune.

L'objectif général du projet est d'améliorer le cadre de vie des habitants, de faciliter et sécuriser les mobilités douces, de valoriser les commerces et services dans le centrebourg, de rendre la place de la Mairie plus conviviale tout en étant fonctionnelle. C'est aussi l'occasion de préparer le centrebourg aux évolutions liées au changement climatique (espaces verts, îlots de fraîcheur, infiltration des eaux pluviales, etc.)

A la date de juin 2023, les principes d'aménagement de la Grand Rue ont été dimensionnés. Les grands principes avaient été exposés en réunion publique le 8 novembre 2021. Ils ont fait l'objet d'études approfondies par le Maître d'œuvre au cours de l'année 2022.

Enfin, l'Avant-Projet Détaillé a été présenté en réunion publique le 27 avril 2023 devant environ 80 personnes qui ont participé à environ 1h30 d'échanges

constructifs.

Le planning envisagé est le suivant (les délais indiqués sont des délais prévisibles et sont considérés hors intempéries):

- De 2022-2023 (jusqu'en octobre environ) : travaux sur les réseaux de la Grand Rue (Communauté de communes Le Grésivaudan pour les réseaux EU et AEP, et commune de Crêts en Belledonne pour les réseaux EP)

- > 2024 (^{¹er} semestre) : réaménagement du secteur Nord de la Gd Rue (Foyer -> Jules Ferry) (environ 5 mois)
- > 2024 (2nd semestre) : réaménagement de la place de la Mairie (environ 5 mois)
- 2025 (ler trimestre) : réaménagement du secteur Sud de la Gd Rue (Jules Ferry -> Mon Exil) (environ 2 mois)

Dans les pages qui suivent, les principes d'aménagement prévus sont décrits et illustrés. Vous trouverez tous les éléments graphiques détaillés sur la page dédiée du site internet de la commune : https://cretsenbelledonne. fr/la-une/nos-projets. Les plans de détails sont susceptibles d'évoluer.

Vue globale du projet





Dans un premier temps (automne 2023), c'est le parking Mon Exil qui va être étendu.

Les 9 places actuelles sont conservées et le parking développe 31 places supplémentaires au niveau de l'actuelle aire de jeux pour enfants qui n'est plus aux normes (et qui sera réaménagée à proximité). Ces nouvelles places permettront de compenser les places de stationnement perdues sur la future place de la Mairie (15 places conservées sur 35 places actuellement).

Elles permettront d'accueillir le stationnement pour les résidents et pour les usagers des transports en commun. L'aménagement du parking se veut intégré dans le parc Mon Exil avec un intégration paysagère, une végétalisation des abords, la plantation d'arbres de haut jet pour l'ombrage, et une gestion des eaux pluviales optimisée, favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

L'aménagement de l'extension du parking Mon Exil est illustré par la figure ci-dessous. Nous reviendrons dans les prochains numéros de l'EDC sur les autres aménagements (entrée nord, Grand Rue, Place de la Mairie, entrée sud, etc.).



PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG (GRAND RUE ET PLACE DE LA MAIRIE)

■ Aménagement de la Grand Rue sous forme d' « espace partagé » :

Reprise des carrefours aux entrées nord et sud

Création d'un trottoir large sur tout le linéaire (côté Mairie)

Matérialisation de cheminements pour les cycles

Vitesse limitée à 20 km/h (chicanes, plateaux ralentisseurs, radar pédagogique, etc.)

■ Principes de circulation des véhicules à moteur :

Double sens maintenu pour véhicules légers, avec des secteurs à 1 voie

Sens unique pour poids lourds et transport en commun (depuis Allevard)

Transports en commun : un arrêt maintenu Place de la Mairie dans le sens Allevard-Goncelin, retour par Rue des Ecoles

Stationnements:

Réduction des stationnements dans la Grand Rue (environ 15 places) et sur la place de la Mairie (environ 35 places) Conservation de 15 places environ sur la place de Mairie (zone bleue et PMR)

Report sur parkings de la Fontaine (16 places), Mon Exil (40 places) et autres secteurs

Création de places en zone bleue (9h-19h)

Aménagement de la place de la Mairie

Une grande partie de la place est rendue aux piétons et espaces verts

Le stationnement comprend 3 places minute et 11 places en zone bleue et 2 places PMR L'aménagement paysager se développe autour du parvis de la mairie et de la fontaine

Adaptation du centre-bourg au changement climatique

Désimperméabilisation de parties aménagées, notamment sur la place de la Mairie Végétalisation des espaces, restauration d'espaces verts

Plantation d'arbres de haut jet permettant de constituer des "îlots de fraîcheur" Infiltration des eaux pluviales dans les aires de stationnements

Choix de revêtements plutôt clairs et réfléchissants



Autres sujets développés :

Accessibilite PMR sur l'ensemble du centre-bourg,

Accessibilité maintenue pour les engins agricoles/forestiers, pompiers, ordures ménagères Signalisation adaptée, éclairage nocturne pilotable

désactivé) et de mobiliers urbains intégré et de qualité

Les esquisses paysagères de la page ci-contre illustrent toutefois les parties d'aménagement retenus.







Juin 2023





Bonjour à toutes et à tous ! Vous nous connaissez peut-être, nous sommes le comité des fêtes de la commune : "Crêts en fête".

Nous avons récemment mis en place notre tous premier évènement, une soirée dansante sur le thème de la Saint Valentin qui s'est déroulée le 18 février dernier. Nous avons eu le sentiment que vous aviez pu apprécier puisque nous avons enregistré une pointe d'affluence de plus de 150 personnes!

Merci à tous de vous être déplacés, et cela sans même connaitre notre nouvelle association.

Nous avons décidé également de créer un autre projet : Une chasse à l'œuf qui a eu lieux le samedi 8 avril au parc mon exil.

En effet, suite à plusieurs sollicitations et du fait qu'il n'y a pas d'évènement de ce type sur la commune, nous avons décidés de vous le proposer. Au vu de l'engouement, nous en avons déduit que cette animation vous a plu, grâce à de nombreuses participations ainsi qu'aux retours enthousiastes et bienveillants dont vous nous avez fait part.

Pour de futurs événements, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées et suggestions, nous sommes toujours à l'écoute de vos envies et de vos besoins en matière de divertissement sur notre commune.

Alors n'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook(crêts en fête) ou par email (cretsenfete@gmail.com) et une boite à idées sera également disponible en mairie.

Nous sommes également ouverts à toute proposition d'aide ou de collaboration pour l'organisation de nos évènements. Nous espérons vous retrouver très bientôt lors de nos prochaines manifestations!

Nous vous remercions encore une fois pour votre soutien et votre participation à nos évènements.





ENTREPRISE

Une nouvelle entreprise a ouvert ses portes sur Crêts en Belledonne. AG Agencement 38, cofondée par Axelle Blanc et Geoffrey Lotito, tous deux originaires de notre commune. Leur but : réaliser tous vos projets "dès travaux à la déco".

Geoffrey, maçon de formation, travaille dans le bâtiment depuis plus de 10 ans. Il a su développer ses compétences : passant de la maçonnerie à la peinture, il saura réaliser avec brio toutes vos envies. D'une oreille attentive, son objectif principal est de vous comprendre et de vous conseiller.

Axelle, en dernière année de Master Marketing, Communication, Digital va s'occuper de rendre le projet dynamique et dans l'ère de son temps. En juillet, elle débutera une nouvelle formation pour concevoir vos plans en 3D. Vous proposant même la décoration idéale une fois les travaux réalisés



Axelle Blanc et Geoffrey Lotito

Des idées plein la tête, avec l'envie de rajeunir le domaine du bâtiment, ils comptent développer une politique RSE intelligente et prochainement créer plusieurs emplois sur la commune.

Vous l'avez compris, que ce soit une envie d'agrandir vos pièces, de rajeunir votre intérieur ou de carrément construire un four à pizza dans votre jardin, n'hésitez pas à contacter ces 2 jeunes du pays.

ag-agencement38@gmail.com Téléphone: 06 99 32 16 53



FOIRE DE LA PIVOINE 2023

La foire annuelle de la pivoine, s'est à nouveau déroulée cette année dans une ambiance festive.

Après l'installation des stands des commerçants, associations et artisans, toujours très mouvementée pour caser les exposants, l'orgue de barbarie, puis les trompes de chasse ont animé les rues du bourg.

Les visiteurs, en familles ou entre amis ont pu flâner ça et là, dans les rues de St Pierre d'Allevard à la recherche d'un article coup de cœur, de produits régionaux, de végétaux, de créations artisanales, beauté, bien-être, etc.





Comme chaque année, les petits n'étaient pas en reste avec le stand Festijeux et son animatrice, le karting à pédales ou les balades à poneys dans la cour de l'école.



Côté animaux, petits et grands ont pu admirer les animaux de ferme dans leurs enclos.

Les handi chiens et leurs bénéficiaires étaient présents pour de petites démonstrations d'assistance au quotidien.

L'après-midi, les danseuses de Mahila Sarkal, hautes en couleurs, déambulaient dans les rues, sous les regards émerveillés.

Finalement, sous une météo changeante mais acceptable, grâce à tous, la foire de la pivoine a encore su attirer son public pour une journée conviviale!

LE 24 JUIN 2023 ... CA BOUGE À LA FÊTE DU LAC DE MORÊTEL DE MAILLES!!

Venez vous divertir et partager un moment ludique et convivial autour "du Challenge des Crêts."

Organisé par Morêtel Loisirs en collaboration avec des experts de l'escape game et du team building.... Jeu d'équipe coopératif où vos connaissances et vos compétences autour de défis et d'énigmes sur la thématique de trois univers en lien avec les patrimoines de notre environnement, notre histoire et le passé industriel, vous seront proposés.

Rien de difficile, juste du bon temps !!!

Sans vous dévoiler le déroulement du jeu, nous pouvons déjà vous annoncer que des équipes participeront au jeu sur 3 créneaux horaires:

14h-15H30 ou 15h30-17h ou 17h-18h30.

A vous de choisir la séquence qui vous convient!

A l'issue de ces 3 séquences, à l'heure de l'apéritif, en début de soirée, les résultats du challenge seront communiqués et les gagnants récompensés ...

Pour participer, rien de plus simple :

- Constituer une équipe de 8 personnes (ou moins) de 7 à 77 ans (le cas échéant nous regrouperons les partenaires afin d'arriver au nombre de 8)
- Trouver un nom pour l'équipe

S'inscrire avant le 20 juin par mail : cdcrets@gmail.com

(participation de 2 € par personne – règlement sur place)

Les places sont limitées alors ne tardez pas à vous inscrire !!!!





DES SOLUTIONS POUR LE COVOITURAGE

Pour lutter contre les embouteillages, la pollution de l'air et la hausse des prix du carburant, le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) offre une solution de mobilité aux habitants de l'aire grenobloise : l'association du covoiturage et des transports en commun.

Mettons un coup de frein à l'autosolisme.

Mode de déplacement consistant à rouler « solo » au quotidien, l'autosolisme est reconnu comme l'une des premières causes de la pollution, de l'encombrement des centres-villes et des embouteillages en périphérie.

Aussi, pour participer à la décarbonnisation des territoires et les rendres plus agréable à vivre, chacun doit aujourd'hui pouvoir s'engager sur le chemin des mobilités durables.

Testez le covoiturage et les transport en commun

Pour réduire l'impact de leurs déplacements sur l'environnement, mais aussi sur leur budget personnel, de plus en plus d'automobiliste s'orientent vers des modes de déplacements plus doux.

Les comportements changent et on observe même l'apparition d'une nouvelle habitude de déplacement consistant à combiner covoiturage et transports en commun. En associant les lignes du réseau M TAG avec le service de covoiturage sans réservation M covoit' Lignes + (qui prévoit même des taxis aux passagers sans solution de covoiturage pour leurs trajets retour), chacun trouve facilement sa solution pour se déplacer plus malin au quotidien.

Pour trouver les meilleurs itinéraires, rendez-vous sur l'appli M.

Et pour profiter de conseils personnalisés :

rendez-vous en agence de mobilité ou contactez le 04 38 70 38 70.





Sur la commune de Crêts en Belledonne, pour l'instant un arrêt de covoiturage est identifié sur la déviation (RD525) avant le feu tricolore du Rapin en venant d'Allevard. Ces arrêts ont vocation à se développer.

Votre participation dans le développement du covoiturage présente aussi des avantages économiques. En 2023, le SMMAG offre une prime Covoiturage jusqu'à 150 €. Le conducteur est également indemnisé entre 0,50 et 1,50 € par trajet (indemnisation siège libre + passagers).

Plus d'informations sur : https://www.lignesplus-m.fr/





CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Dimanche 19 mars 2023 avait lieu la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Notre commune, par le biais de ses élus et des anciens combattants, s'est jointe à l'hommage rendu à toutes les victimes de cette guerre.



CÉRÉMONIES DU 8 MAI

C'est sous un soleil inespéré que ce sont tenues les cérémonies du 8 mai.

Comme chaque année, les anciens combattants, les pompiers, les élus et la population se sont donnés rendez-vous au monument au morts de Morêtel-de-Mailles. Pour la lère fois, deux musiciens de l'harmonie ont accompagné cette cérémonie et le texte des anciens combattants a été lu par un jeune de la commune qui a déposé une gerbe.

Dans un deuxième temps, c'est de la place de la Mairie que c'est élancé un nouveau cortège avec en tête l'harmonie et a rejoint la place du Souvenir en empruntant un itinéraire inédit (Rue Jules Ferry, rue des Ecoles puis rue de Champ Sappey) du fait des travaux qui se déroulent actuellement dans la Grand Rue.

Là encore, le discours des anciens combattants a été lu par une jeune citoyenne qui a déposé la gerbe de fleurs aux côtés de Bernard MONCENIS, président de la FNACA, et Youcef TABET, Maire de la commune. Après le traditionnel pot de l'amitié servit par les élus, le Conseil Municipal avait invité pour la lère fois les anciens combattants du canton à participer à un déjeuner convivial. Une soixantaine de personne a partagé un délicieux repas et chacun est reparti heureux d'avoir partagé ce moment fait d'échanges et de belles rencontres.



#27 Juin 2023





La fin de l'année 2022 fut remplie de rebondissements pour l'association. L'ARCADE.

Contrainte de stopper ces activités au Mali suite au décret officiel en date du 29/11/2022 du gouvernement de la transition malien, interdisant, avec effet, immédiat toute ONG percevant des financements français. Elle ne peut plus accompagner les actions qui étaient en cours au Mali et nos interlocuteurs locaux ne peuvent plus travailler avec nous. L'ARCADE a donc été obligé de licencier tout son personnel au 31 décembre 2022 pour leur propre sécurité.

Les anciens salariés ont décidé collectivement de monter leur entreprise, « HOUBER Aid » qui reprend les grands principes de l'ARCADE. Ensemble, ils continuent d'œuvrer sur le territoire de Dembela sous forme d'actions de sensibilisations, d'appui technique, de formations auprès des associations de femmes, d'appui à la gouvernance avec les communes locales et avec toutes personnes sollicitant leur expertise. L'ARCADE a réussi au cours des 30 années sur le territoire à transmettre ses pratiques, sa vision du développement, sa méthodologie. L'ensemble de l'équipe ARCADE -Mali a réussi à rebondir. Nous leur souhaitons de réussir!

Suite à une volonté collective de l'ensemble de nos communes partenaires françaises début décembre, notre équipe en France a lancé un appel à manifestation d'intérêt dans 4 pays d'Afrique francophone : Bénin, Mauritanie, Sénégal et le Togo. Ces 4 pays ont été définis suivant des critères prédéfinis comme le nombre d'habitants, commune en milieu rural, des possibilités d'échanges scolaires, les besoins d'accès aux services de bases...

Une analyse du contexte géopolitique locale et une analyse de la situation économique des 4 pays a été effectué pour évaluer si une intervention de l'ARCADE semblait pertinente. L'ARCADE a reçu plus de 62 candidatures de collectivités du Sud souhaitant travailler avec nous. Dans le processus



de sélection, nous avons d'abord choisit d'écarter le Bénin par manque de réactivité des collectivités puis le Togo et la Mauritanie à la suite du vote des élus au conseil d'administration en date du 6 mars 2023.

Lors de l'assemblée générale du 26 mars 2023, les adhérent es ont pu découvrir la commune présélectionnée par l'ARCADE. Ils ont voté une réorganisation de la coopération décentralisée en direction du Sénégal et plus particulièrement vers la commune de Bandafassi, dans le département de Kédougou. Depuis lors, l'ARCADE étudie et rencontre des acteurs agissant sur ce territoire







Il a été décidé qu'une délégation se rendrait à Bandafassi pour évaluer le futur partenariat du 3 juin au 17 juin prochain afin de rencontrer des élus sénégalais et tous les acteurs locaux de la société civile. Si cette mission est concluante, l'ARCADE finalisera les conventions de coopération qui lieront les 7 communes françaises et la commune du Sénégal afin de pouvoir démarrer rapidement des actions concrètes sur le terrain.

En France, en parallèle, les actions de sensibilisation à la citoyenneté et à la solidarité internationale continuent sur tout le territoire des communes partenaires et au-delà sur demande.

Venez nous rencontrer lors de notre événement de la rentrée le samedi 23 septembre 2023 à la salle des fêtes de Saint-Maximin à partir de 16h! Ce sera l'occasion de découvrir et de discuter de notre nouveau projet au Sénégal et de participer des animations pour tous et toutes, quel que soit votre âge, sur le thème de la solidarité internationale.



Le printemps arrive, quoi de mieux que de s'engager auprès d'une association de solidarité internationale en partenariat avec le Sénégal!

Pour seulement 20 € vous pouvez adhérer et soutenir le projet porté par l'ARCADE!

N'hésitez plus : https://www.helloasso.com/associations/a-r-c-a-d-e-une-terre-pour-vivre/formulaires/1

Vous aimeriez nous soutenir par d'autres moyens que financiers ? Avec le moteur de recherche solidaire et engagé « Lilo », reprenez la main sur vos recherches internet pour soutenir nos actions et préciser l'objet de votre collecte sur Lilo : https://www.lilo.org/arcade-terre-pour-vivre/

Plus d'informations : arcade-vivre@orange.fr 04 79 65 35 08



Koméô Consulting a été créée en 2018 par Valérie Oberlechner. Elle se situe sur la commune de Crêts en Belledonne. et propose aux entreprises et aux particuliers une activité au travers de l'approche originale du cheval et de son lien thérapeutique.

Koméô signifie, en Grec ancien, accompagner, prendre soin de...

Au regard de son parcours professionnel et personnel de plus de trois décennies, se mettre au service des autres était pour elle une évidence.

Diplômée en psychologie animale appliquée, coach professionnelle certifiée, praticienne certifiée spotlight profilage, praticienne en PNL, thérapeute de couples et famille, professeure de sport, instructrice d'équitation, cavalière, entraîneur, compétitrice, préparatrice mentale, elle a grandi entourée de chevaux, de chiens et de chats.

Ses expériences professionnelles l'ont amenée à côtoyer tous types de publics, depuis les enfants en mal-être, des adolescents atteints de troubles autistiques ou de trisomie, des enfants TDA, TDAH, à haut potentiel intellectuel et émotionnel ou des sportifs de haut niveau en préparation mentale.

Elle est également intervenue dans le milieu de la gériatrie, accompagnant la fin de vie. Elle est venue en aide aux victimes de traumatismes et a accompagné des femmes ayant subi des violences conjugales.

Valérie a donc conçu sa propre approche pleine de sens, de créativité et d'efficacité pour les patients qu'elle accompagne. Pour ce faire, elle travaille avec ses chevaux.

A QUI S'ADRESSE LE COACHING PAR LE CHEVAL?

«Je propose cette activité aux entreprises, aux groupes ou aux particuliers désireux d'expérimenter ces limites insoupçonnées, cet écho qu'ils peuvent ressentir dans la présence singulière et toute proche du cheval. La façon dont chacun peut vivre ces expériences très captivantes va se répercuter sur son comportement et son mode de communication, facilitant l'écoute qu'il a lui- même expérimentée dans son approche du cheval ».



PEUT-ON PARLER DE CHEVAUX THÉRAPEUTES ?

« Les animaux ont une influence très positive sur la santé humaine depuis des siècles. La thérapie assistée par les animaux, autrement appelée « médiation par l'animal », a été mise au point il y a une cinquantaine d'années. L'utilisation des chevaux à des fins d'accompagnement des personnes en thérapie, coaching et développement personnel est riche d'enseignements. En effet, durant les séances, les chevaux soutiennent le développement d'un comportement positif et le bien-être émotionnel de chacun.

Conscients de toute l'énergie émotionnelle que nous dégageons, les chevaux ressentent ce que nous ressentons. On ne ment pas aux chevaux. Ils ont la capacité de décrypter, décoder ce qui se cache au plus profond de nous et de nous le renvoyer par effet miroir. Il y a une explication neuroscientifique à cela. L'interaction créée avec le cheval va permettre de développer chez l'être humain la conscience de soi, une meilleure compréhension de l'autre et le sens de l'action. Le cheval est un être social, authentique, sans aucune attente vis-à-vis de l'homme. Il est heureux de s'engager dans la relation à l'homme. Il ne juge pas et vit totalement dans l'état présent. Il nous demande donc de fonctionner à l'identique avec honnêteté: « ici et maintenant ».

Le lien thérapeutique avec le cheval peut aider à développer la confiance mutuelle, le respect, l'empathie, la réussite personnelle, la maîtrise de soi, la gestion émotionnelle, la responsabilité, l'affirmation de soi et les aptitudes à communiquer.

La médiation équine a également vocation de développement personnel et permet de travailler sur le leadership, le management, la cohésion d'équipe en team-building et découverte de soi. Le travail s'opère en équipe ou avec des particuliers. Le rôle du cheval est puissant et consiste à « parler » aux participants par l'intermédiaire de son corps et de ses réactions. Il va les aider à changer de paradigme, de fonctionnement et d'attitude.

EN QUOI LE CHEVAL PEUT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA FAÇON DE MANAGER?

Je propose cette activité aux entreprises dans le cadre de la formation ou de séminaires. La façon dont les individus abordent les séances se répercute sur leur lieu de travail par des changements durables de comportements et de modes de communication. Le cheval en soi est un « facilitateur ».

Pour retrouver toutes les informations sur les activités proposées par Valérie, nous vous invitons à visiter son site :

komeo-consulting.com

Tel: 06 83 56 76 14

contact@komeo-consulting.com





LA MÉDIATHÈQUE VAGABONDE

Cet été, comme l'année dernière j'ai décidé de venir à votre rencontre sur différents lieux de la commune, près des jeux pour enfants, pour vous proposer un temps de médiathèque vagabonde.

Je viendrai avec des caisses de livres où vous pourrez venir feuilleter, regarder, farfouiller pour trouver votre bonheur.

Pour qui une BD, un manga, un documentaire sur les dinosaures ou un livre jeu, une recette de cuisine, un livre sur le jardinage ou le bricolage. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts. De la lecture silencieuse chacun dans son coin, un livre que l'on partage à plusieurs ou avec papa, maman, papi, mamie ou les copains. Je vous proposerai aussi des lectures à voix haute et peut-être du conte.

Je suis impatiente de vous retrouver et de partager avec vous le plaisir de lire.

Je serai, de 10h à 12h :

- le mercredi 28 juin à la résidence Yvonne Coquand
- le mercredi 5 juillet à Chante Louise
- le mardi 11 juillet à l'espace de jeux du rond-point de la place du foyer
- le mardi 18 juillet au lac de Morêtel de Mailles
- le mardi 25 juillet au parc de Mon Exil

Stéphanie.

ANIMATION À LA MÉDIATHÈQUE

RENCONTRE COUPS DE CŒUR

Le samedi 25 février à 10h a eu lieu la 3ème rencontre "coups de coeur" à la médiathèque, qui avait pour thème La Bande dessinée. Autour d'un petit déjeuner, nous avons partagé nos lectures et nos coups de coeur du moment.

■ Virginie:

"L'Université des chèvres" de Christian Lax, aux éditions Futuropolis, 2023.

"Voyage de malade" de Joséphine Mark chez Gallimard, 2023.

"Degas, la danse de la solitude" de Salva Rubio et EFA, aux éditions Le Lombard. 2023.

■ Denis ·

"Autopsie d'un imposteur" de Thomas Campi et Vincent Zabus, chez Delcourt, 2021.

"1629 ou l'effrayante histoire des naufragés du Jakarta" de Xavier Dorison et Thimothée Montagne, chez Glénat, 2022.

"Monsieur Apothéoz" de Julien Frey et Dawid, chez Vents d'Ouest, 2023.

■ Anne-Marie nous a présenté deux adaptations en bande dessinée des romans de Sorj Chalandon :

"Profession du père" de Sébastien Gnaedig, chez Futuropolis, 2018.

"Quatrième mur" d'Eric Corbeyran, chez Marabulles, 2022.

■ Françoise :

"L'année du lièvre" en 3 tomes, de Tian, Gallimard, 2011.

■ Alix nous a présenté deux romans :

"L'Axe du loup, de la Sibérie à l'Inde, sur les pas des évadés du goulag" de Sylvain Tesson, chez Robert Laffont, 2004.

"Le Dernier enfant" de Philippe Besson, chez Julliard, 2021.

Prochaine rencontre coups de coeur le samedi 3 juin à 10h (durée : entre 1h à 1h30)

Nous avons choisi de parler de nos coups de coeur autour de la Biographie (en roman, documentaire, bande dessinée ou même sur support DVD)

A destination du public ado - adulte

FRESQUE DU CLIMAT

Le 9 février et le 6 avril, Véronique GADEAU est venue animer la fresque du climat, la 1ère à l'intention des adolescents et la 2ème pour les adultes.

La Fresque du Climat est un atelier de réflexion collective ludique qui permet d'appréhender le fonctionnement du climat, comment tout est lié et pourquoi il est essentiel d'agir.

Les participants utilisent un jeu de 42 cartes basé sur les données du GIEC, (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.



Vous avez toutes les cartes en main

L'objectif est de relier les cartes entre elles afin de prendre conscience des relations de causes à effets entre les activités humaines et le changement climatique.

Sur les cartes on peut lire "hausse des températures", "fonte des glaces" ou encore "perturbation du cycle de l'eau". Le joueur

devra alors les ranger dans l'ordre et les mettre en relation les unes avec les autres à l'aide de flèches.

La deuxième partie de cet atelier est de réfléchir collectivement à des solutions locales pouvant être mises en place, à l'échelle de notre bassin de vie.



ESCAPE GAME

Du 11 janvier au 3 février nous nous sommes plongés dans l'univers de Champollion, grâce à la Médiathèque Départementale de l'Isère qui nous a prêté un escape game.

Vous avez été 46 personnes, petits et grands à avoir fait un saut de 200 ans en arrière, à vous être retrouvé dans la bibliothèque personnelle de Champollion. En famille ou entre amis, vous êtes venus affronter le temps, ce juge

impartial, pour retrouver le tableau des signes phonétiques qui a permis à Champollion de déchiffrer

les hiéroglyphes.

Ce sont les enfants du centre de loisir Mikado qui ont eu l'honneur de démarrer ce cycle. Chaque groupe a mis en place sa propre stratégie pour trouver, utiliser tous les indices qui, d'une énigme à une autre, vous ont amenés à la solution finale. Vous avez tous fait preuve d'observation, de communication et de coopération dans la joie et la bonne humeur.

Nous vous remercions d'avoir répondu présent et d'être venus si nombreux. Comme toujours ce sont vos sourires et vos remerciements qui restent le moteur de nos motivations.

En raison d'un grand nombre de demandes nous n'avons pu inscrire tout le monde, mais nous essaierons de reprogrammer cet escape game pour que de nouveaux joueurs puissent en profiter.





En attendant nous travaillons à vous proposer d'autres animations. Suivez le programme et restez attentifs, nos prochaines animations arrivent!

LAISSEZ MOI VOUS CONTER

Le 20 avril, 20 personnes sont venues passer un moment en famille.

Stéphanie a accompagné petits et grands pour un voyage au pays des contes. Une demi-heure pour découvrir « la Naissance du nénuphar », «la Princesse du romarin » ou « l'Histoire du dragon pacifiste», pour le plus grand bonheur de tous.



ATELIER FLEURS EN **PAPIER**

Le 20 avril dernier, Thierry Thinnès, bénévole à la médiathèque, a organisé un atelier de création de fleurs en papiers pour tout public.



Vous avez été nombreux à participer, et tout le monde est reparti avec de jolies roses colorées et un savoir précieux pour continuer le bouquet à la maison!

Merci Thierry, merci à vous participants, qui êtes toujours partants pour nos animations!



#22 Juin 2023



LE PRINTEMPS DES POÈTES

Le printemps des poètes est une manifestation nationale qui a pour but de promouvoir la poésie sous toutes ses formes et vers tous les publics. Cette année nous avons décidé de nous rattacher à cette manifestation en proposant deux animations différentes.



L'une en direction des enfants de l'école primaire et l'autre plus tournée vers un public adulte.

A l'école, avec l'accord des professeurs et de la directrice, nous avons fait irruption dans les classes, grimées et costumées au son de nos instruments de musique pour déclamer des poèmes aux enfants et leur offrir à chacun un petit poème. Passé le moment de surprise, ce temps de partage et cette approche de la poésie, peu commune, furent appréciés par les enfants.

Nous remercions tous les enseignants de nous avoir ouvert leur porte.

A la médiathèque, c'est une animation sous la forme d'une soirée apéro lecture que nous vous avons proposé. Chacun était libre de venir lire et/ou écouter ses productions poétiques ou ses poètes préférés. Une quinzaine de personnes de 7 à 77 ans nous ont rejoints autour d'un apéro convivial. Les lectures se sont enchainées dans une ambiance bon enfant et aux dire de tous c'est une animation à refaire!

MIEUX VIEILLIR EN GRÉSIVAUDAN



ATELIER GRATUIT QI GONG ADAPTÉ POUR LES SENIORS

Une activité ludique adapté à chacun

La pratique régulière du Qi Gong améliore la mobilité, l'équilibre, la posture du corps, la coordination, la souplesse des articulations, la concentration et le calme mental.

De mars 2023 à décembre 2023 Le vendredi matin de 10 h à 11h

1 fois par mois

Lieu : Crêts en Belledonne Aide au déplacement



ATELIER GRATUIT DE RENFORCEMENT MUSCULAIRE/ EQUILIBRE.

En collaboration avec Kiné Sport Belledonne.

Cet atelier est financé par la CNSA dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie des personnes âgées de l'Isère.

Ce programme vous propose une séance d'évaluation individuelle suivi de 10 séances au rythme d'une séance par semaine au cabinet (Ancienne pharmacie) puis se terminera par une dernière séance d'évaluation finale.

Cet atelier est programmé pour le 2^{ème} semestre 2023



AIDE NUMERIQUE GRATUITE AUX SENIORS DU PAYS D'ALLEVARD

Vous êtes en difficultés pour maitriser l'outil informatique, votre tablette ou votre smartphone, pas de stress!

Profitez d'une aide personnalisée et gratuite à votre domicile pour vous aider à faire vos démarches administratives sur internet, pour mettre en place des outils pour rester en contact avec vos proches...

Tél: 06 10 73 05 44 / Mail: mveg38@gmail.com



LES MARCHÉS DE CEB

Aujourd'hui, les marchés alimentaires connaissent un nouveau dynamisme plus ou moins remarquable suivant les villages.

Miroirs des préoccupations alimentaires qui bouleversent actuellement notre société, les marchés de plein air sont porteurs d'enjeux économiques, sociaux et touristiques pour les territoires.

Ils participent à la qualité de vie des habitants. Pour leur ambiance particulière et leur convivialité, les marchés font depuis quelques années l'objet d'un intérêt renouvelé et de politiques spécifiques visant à asseoir leur dynamisme dans les territoires.

Redécouverts dans le cadre des circuits courts, les marchés de détail participent à la reterritorialisation de l'agriculture en lui assurant des débouchés pour tout en valorisant les produits locaux. Ils assurent aussi une offre de commerce alimentaire de proximité, animent les lieux et renforcent enfin le lien social.

Mais un marché ne saurait survivre sans clients... Les marchés de Crêts en Belledonne ont pris leur essor pendant la crise du Covid et s'essoufflent depuis, faute de visiteurs. Faisons en sorte de conserver ces rendez-vous conviviaux du samedi et du jeudi tout en favorisant des produits locaux plus respectueux de l'environnement et de votre santé.



Le dimanche 2 avril 2023, animés de magnifiques chars a eu lieu le passage du crochon pour la fête des 30 ans des classes du Pays d'Allevard, créée à l'initiative de la famille REVERDY.

Un grand MERCI à Danièle et Pierre pour leur soutien sans faille et une motivation à toutes épreuves. Grâce à eux et à tous les présidents des classes qui se sont succédés, on peut reconnaître l'immense succès de cette fête qui 30 ans après reste chaque crochon et chaque ler mai l'évènement incontournable du pays d'Allevard.

La fête des classes a une saveur toute particulière, celle des belles valeurs que porte l'évènement : la convivialité et la solidarité des habitants d'un même canton.

Je voudrais remercier:

- Tous les conscrits présents, membres du bureau, secrétaires, trésoriers et présidents pour la réalisation des magnifiques chars, le talent dont vous faites preuve chaque année pour vos réalisations et surtout le temps précieux que vous prenez pour permettre d'organiser cet évènement.
- Les municipalités, les polices municipales, la gendarmerie, les élus et toutes les personnes qui ont contribuées à la préparation et à la réussite de cette journée pour oublier personne.

Je finirai par mon souhait qui est de perpétuer cette superbe fête encore et toujours fédérer chaque conscrits autours de nos traditions.

VIVE LA FÊTE DES CLASSES!

Blanc Sébastien - Président des grandes classes du Pays d'Allevard







A CRÊTS EN BELLEDONNE, **VOUS POUVEZ DÉSORMAIS** RENOUVELER VOTRE PASSEPORT ET/OU VOTRE CARTE D'IDENTITÉ EN MAIRIE.

Pour répondre aux nombreuses demandes des administrés concernant les cartes d'identité et passeports, les membres de la municipalité ont décidé de se porter candidat auprès de la préfecture de l'Isère afin de pouvoir mettre en place le Service ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) au sein des locaux de la mairie.

Après plusieurs mois attente, le service a ouvert officiellement le lundi 20 mars 2023.

Horaire d'ouverture pour les dépôts des dossiers SUR RENDEZ-VOUS :

Lundi	8h45	12h	13h50	16h50
Mardi	8h45	12h	13h50	16h50
Mercredi	8h45	12h	13h50	16h50
Jeudi	8h45	12h	13h50	16h50
Vendredi	8h45	12h		

Horaire d'ouverture pour les remises des titres SANS RENDEZ-VOUS :

Lundi	8h45	12h	13h50	16h50
Mardi	8h45	12h	13h50	16h50
Mercredi	8h45	12h	13h50	16h50
Jeudi	8h45	12h	13h50	16h50
Vendredi	8h45	12h	13h50	16h50

Pour faire ou refaire une carte d'identité ou un passeport, suivez les conseils suivants:

■ CONSEIL N°1 - Pensez à la pré-demande en ligne!

Vous pouvez remplir une pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

Cette démarche est facultative mais elle offre une alternative au formulaire CERFA papier (disponible en mairie). En effet, le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.

Attention! La pré-demande en ligne de passeport ou de carte nationale d'identité ne vous dispense pas de venir ensuite

personnellement déposer votre demande en mairie. C'est unemesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.

■ CONSEIL N°2 - Déposez votre demande en prenant un rdv sur le site de la mairie

Le dépôt des demandes se fait UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Pour cela, il faut se rendre sur le site de la mairie https://www. cretsenbelledonne.fr/ et cliquer sur « Prendre un RDV pour les CNI et passeports » puis suivre les étapes.



Afin de ne pas oublier votre rendez-vous un sms vous sera envoyé la veille de votre rendez-vous.

■ CONSEIL N°3 - Soyez attentifs aux justificatifs et aux documents que vous devez fournir!

Peu de documents vous seront demandés pour renouveler votre titre mais de nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Vous devrez présenter les documents originaux suivants :

- ⊳ La pré-demande ou le formulaire CERFA papier
- > Votre carte d'identité ou Passeport pour un renouvellement
- ⊳ Une photo d'identité conforme de moins de 6 mois
- ⊳ Un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre prédemande en ligne)
- ⊳ Un timbre fiscal pour le passeport de 86€
- ⊳ Pour la carte d'identité un timbre fiscal de 25 € est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (il faudra également une attestation de perte ou vol)

Pour avoir toutes les informations, vous pouvez aller sur le site de l'ANTS. https://ants.gouv.fr/

ATTENTION - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

Une nouvelle prise de rendez-vous devra obligatoirement être effectuée.

■ CONSEIL N°4: N'attendez pas le dernier moment pour faire ou refaire vos cartes d'identités et/ou passeports

Il y a 18 créneaux de disponibles par jours pour les dépôts des dossiers.

Au vu du nombre de demandes, il faut anticiper au maximum vos demandes de carte d'identité et/ou passeport afin d'avoir vos papiers d'identité en temps et en heure.

Il peut y avoir plusieurs semaines voir mois entre le dépôt et la remise de la pièce d'identité.

Nous ne sommes pas maitre du temps de production des titres, nous recueillons seulement les données. Voici le chemin des demandes après le dépôt des demandes :



PUBLICITÉS, ENSEIGNES, PRÉ-ENSEIGNES

Comprendre l'essentiel. De quoi parle-t-on ?

PUBLICITÉ:

- « constitue une publicité, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention »
- Publicité interdite en dehors des agglomérations
- Publicité posée ou scellée au sol interdite dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants

PRE-ENSEIGNE

- « constitue une préenseigne, toute inscription, forme ou image, indiquant la proximité d'un immeuble ou d'un terrain où s'exerce une activité déterminée »
- Pré-enseignes = suivent les mêmes règles que les publicités

ENSEIGNE

« constitue une enseigne, toute inscription, forme ou image, apposée sur un immeuble ou un terrain et relative à une activité qui s'y exerce »

La pose d'enseigne est possible en tous lieux mais doit respecter des règles de surface, de densité, de forme, etc.

Dans certaines zones, la pose d'enseigne est soumise à autorisation préalable de l'autorité compétente en matière de réglementation de l'affichage publicitaire (Cerfa N°14798*01)

Plus d'informations sur cette réglementation sur le site des services de l'État en Isère, à l'adresse suivante :

https://www.isere.gouv.fr/Politiquespubliques/Paysages-et-cadre-de-vie/ Reglementation-de-l-affichagepublicitaire/Paysage-et-cadre-de-vie-Publicite-exterieure

Seuls les dispositifs publicitaires d'une surface maximale de 4 m2 apposés sur un mur aveugle (sans aucune ouverture) sont autorisés dans les communes de moins de 10 000 habitants.

La pose de panneaux publicitaires ou de pré-enseignes, en zone agglomérée, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la DDT (Cerfa n°14799*01)

Principaux éléments de la réglementation relative à l'affichage publicitaire :

■ Est considérée comme « publicité », toute forme, inscription ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention. Est considérée comme « pré-enseigne », toute forme, inscription ou image destinée à informer le public d'une activité s'exerçant à proximité.

Publicités et pré-enseignes sont régies par les mêmes règles. Ainsi, quand le terme de publicité est employé, il faut comprendre « publicités et préenseignes ».

Pour information, la législation actuellement en vigueur ne prévoit pas de dérogation pour les hôtels et restaurants.

• L'article L.581-7 du code de l'environnement interdit toute publicité en dehors des agglomérations.



- À l'intérieur des agglomérations de moins de 10 000 habitants toute publicité scellée au sol est interdite. Seuls sont autorisés les dispositifs d'une surface maximale de 4 m2 apposés sur un mur aveugle (c'est-à-dire ne comportant aucune ouverture).
- L'article L.581-8 interdit la publicité à l'intérieur des agglomérations :
- Dans les zones de protection délimitées autour des sites classés ou autour des monuments historiques classés,
- Dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables,
- Dans les parcs naturels régionaux,
- Dans les sites inscrits,
- À moins de 500 mètres et dans le champ de visibilité des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques,

- Dans l'aire d'adhésion des parcs nationaux,
- Dans les zones spéciales de conservation et dans les zones de protection spéciales.
- Sont soumis à autorisation préalable :
- les enseignes installées sur un territoire couvert par un règlement local de publicité (RLP), demande d'autorisation à adresser à la commune ou l'intercommunalité couverte par un règlement local de publicité,
- les enseignes installées sur un immeuble situé dans un lieu d'interdiction absolue de la publicité (L.581-4 du code de l'environnement),
- les enseignes installées dans un lieu d'interdiction relative de la publicité (L.581-8 du CE),
- · les enseignes à faisceau laser,
- les enseignes temporaires : installées sur un lieu ou un immeuble mentionné au L.581-4.
- les publicités scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au 1.581-8.
- les publicités lumineuses autres que celles éclairées par projection ou transparence,
- les publicités sur mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- · les bâches publicitaires,
- les dispositifs de dimension exceptionnelle.

Attention : Si le projet n'est pas envisagé dans un des lieux mentionnés aux articles L.581-4 ou L.581-8 du code de l'environnement, ni sur le territoire d'une commune disposant d'un règlement local de publicité, aucune formalité administrative n'est requise avant l'installation des enseignes, mais celles-ci devront toutefois se conformer aux prescriptions du code de l'environnement.

Quand la commune n'est pas couverte par un RLP, les demandes d'autorisation préalable sont instruites par les services préfectoraux. Le Cerfa n°14798*01 est à adresser en 2 exemplaires à la DDT:

Direction départementale des Territoires de l'Isère SASE – Pôle Aménagement durable – Publicité à l'attention de Mme Stéphanie VIAL

17 Bd Joseph Vallier - BP 45

38 040 Grenoble Cedex 9

Tel: 04 56 59 46 40 Courriel: ddt-pub@isere.gouv.fr





QUOI DE NEUF AU CCAS ?

UN CCAS, C'EST QUOI ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extralégale facultative et anime des actions de prévention sociale.

Le CCAS est composé en nombre égal, de 8 membres élus, en son sein par le conseil municipal et de 8 membres nommés par le maire représentants des associations caritatives et médicosociales, ce qui correspond à 17 membres (16 + le maire).

Des commissions de travail ont été créées pour mener à bien des projets : une commission personnes âgées, une commission logement et une commission action sociale.

Un agent communal, Catherine BAZZOLI, a pour mission d'accueillir les personnes qui ont une demande de logement ou un besoin d'aide temporaire. Elle présente ensuite les demandes d'aide et aide au montage des actions et projets.

Pour toute question, vous pouvez prendre rendez-vous en mairie.

LE MOMENT CONVI-VIAL DU 27 AVRIL.

C'était spectacle ce jeudi 27 avril après midi à la salle des fêtes de Crêts en Belledonne.

80 personnes invitées se sont réunies pour assister à un spectacle de la compagnie Artiflette, « Jeanne Bouton d'Or ».

Accompagnée de son piano à bretelles, l'actrice a entrainé le public dans un voyage en chanson française (Aristide Bruant, Mireille, Fréhel, Edith Piaf,





Boris Vian, Jacques Brel, Juliette Gréco, France Gall, Julien Clerc, Michèle Bernard, Paris Combo...) et en chants du monde (traditions yiddish, napolitaine, italienne, latino-américaine...).

Entre deux chansons, elle a raconté avec humour ses histoires cocasses, des bouts de sa vie ou de celle des personnages qui peuplent ses chansons...

Un accordéon, quelques fanions, et beaucoup de bagout, les nombreux participants ont participé gaiement à cette sérénade qui a été suivie par le partage d'un goûter gourmand.

LE CHÈQUE LOISIRS ARRIVE À CRÊTS EN BELLEDONNE!

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le CCAS de la commune met en place à compter de septembre 2023:

• «le chèque loisirs» pour permettre au plus grand nombre d'enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire d'accéder à des services culturels et sportifs et de développer par là même une pratique culturelle et sportive



• «le chèque Senior» pour permettre au plus grand nombre de personnes âgées de 70 ans et plus d'accéder à des services culturels et sportifs et de développer par là même une pratique culturelle et sportive



A travers ce dispositif, le CCAS poursuit 4 objectifs :

- Démocratiser l'accès à la culture et au sport
- Valoriser les pratiques culturelles et sportives de la commune
- Favoriser l'engagement citoyen et l'intégration sociale des enfants les plus éloignés de l'offre
- · Limiter l'isolement des seniors

De quel montant sera le chéquier ?

Pour chaque enfant, un chéquier d'une valeur de 20 à 50€ selon le quotient familial sous forme de chèques de 5€

Pour chaque senior, un chéquier d'une valeur de 30€ sous forme de chèques de

Comment utiliser ses chèques?

Les chèques loisirs seront utilisables auprès des partenaires associatifs de la commune, à la médiathèque, au cinéma d'Allevard.

Comment réserver son chéquier ?

Chaque famille et chaque senior intéressés feront une réservation de chéquier avant le 30 juin 2023 auprès du CCAS de la commune.

En ce qui concerne les enfants, une somme leur sera attribuée selon leur QF familial

LE YOGA SUR CHAISE!

Le CCAS propose à toutes les personnes de 60 ans et plus une nouvelle activité sur la commune : le yoga sur chaise. Douze séances gratuites, prises en charge par le CCAS pour permettre à tous de découvrir cette activité de juin à octobre, avec Victor.

Les séances se dérouleront dans une salle de Mon Exil les vendredis matins de 10h à 11h30

Si vous êtes intéressés, pensez à réserver votre inscription, auprès de Catherine au 04 76 45 11 10



LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREVES

SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

Attribution de compensation 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le montant de l'attribution de compensation 2023, à savoir 1 286 386 €.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. Le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Première répartition des subventions de fonctionnement aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve décide d'approuver le montant de la subvention de 900 € à l'association Guitares en scène.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires au centre de gestion 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG38 à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Agent d'accueil/Etat civil au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des Agents Administratifs territoriaux.



Création de deux emplois permanents d'agents de médiathèque à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de créer au tableau des effectifs deux emplois permanents à temps complet d'agent de médiathèque au grade d'adjoint du patrimoine de lère classe relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux du patrimoine.

Convention relative à la gestion externalisée de l'exploitation des remontées mécaniques et du domaines skiables alpin du Barioz par délégation de service public - Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Agnès DARBON sort de la salle), approuve la proposition d'avenant au contrat de DSP et autorise M. Le Maire à le signer.

Convention de délégation de service public pour le gardiennage du refuge du Crêt du Poulet pendant la saison estivale – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du contrat pour un an et autorise M. Le Maire à signer un avenant.

Organisation de la desserte forestière dans le secteur de Moret - Création d'une plage de dépôt mission géotechnique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention faite à la Communauté de Communes Le Grésivaudan

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2023

Convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Crolles (CMS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention et autorise M. Le Maire à la signer.

Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve décide d'approuver le montant de la subvention de 100 € à l'ECAUT Ecole catholique d'apprentissage par l'automobile.

Opération de desserte forestière Bramefarine : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation d'une desserte du massif de Bramefarine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation du projet de desserte globale du massif de Bramefarine,
- Autorise M. Le Maire à contractualiser avec Le Grésivaudan, les communes d'Allevard, Le Moutaret, Pontcharra et Le Cheylas et l'ASA des Teppes dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée et à signer tout document s'y rapportant.
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet et notamment la part d'autofinancement relevant de la commune à hauteur d'un montant



prévisionnel de 43 000 €.

- Inscrira au budget 2027 le montant total de 206 000 €, qui sera ajusté le cas échéant, pour versement au Grésivaudan.
- Inscrira dans ses immobilisations un linéaire de route forestière de 4 800 mètres.

Création d'un emploi non permanent à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe pour effectuer les missions de Community manager suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 5 heures et 15 minutes/35 heures, à compter du 1er mars 2023 pour une durée maximale de douze mois sur une période de 18 mois.

Acquisition à titre gratuit des parcelles 262B1461 - 262B1463 - 262B1493 - 262B1496

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'acquérir les parcelles cadastrées section 262B numéro 1461, 1463, 1493 et 1496.
- Demande que l'acte soit dressé par l'office notarial Stanislas et Emmanuelle DUFRESNE.
- Autorise M. Le Maire à signer l'acte.

Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain au Poutaz en vue de sa cession

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Constate la désaffectation du domaine public du terrain, objet de cession.
- Prononce son déclassement du domaine public et son incorporation au domaine privé communal.

Contrat de consultance architecturale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du contrat de mission et autorise M. Le Maire à le signer.

SÉANCE DU 23 MARS 2023

Convention pour la mission d'inspection du Centre de Gestion (CDG 38)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

■ La mise à disposition pour le Centre de

gestion de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).

■ Le contenu de la convention.

Prise en charge des frais d'obsèques d'un administré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec un voix contre (Catherine JOUNEAU), adopte la prise en charge des frais d'obsèques de M. LAMBROS Georges pour un montant de 1 852,30 € TTC

Revente de parcelles à Palambre-Coudrai-Ferrand et Teppes Mouton

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession des parcelles G34, G45, G147, G148, G150, G151 et G152 totalisant une superficie de 35 723 m² à M. Martial STELLIN moyennant le versement d'un prix de 18 000 €.

Alignement de la montée de La Roche - acquisition à titre gratuit AC 562 p

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Accepte l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AC 562 p d'une contenance de 13 m²
- Accepte que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne M. Pierre LAMBERT,1er adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.
- Autorise M. Laurent BRUNET-MANQUAT à signer tous les documents et les contrats préparatoires à la cession.

Rue de la Ronzière - régularisations foncières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition à titre gratuit des parcelles AE1180 et AE1178.
- Accepte que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne M. Pierre LAMBERT,1er adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.

Autorise M. Laurent BRUNET-MANQUAT à signer tous les documents et les contrats préparatoires à la cession.

Budget principal - approbation du compte de gestion 2022 du comptable public de la commune de Crêts en Belledonne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2022.

Budget principal - compte administratif 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une abstention (Catherine JOUNEAU), approuve le compte administratif du budget principal 2022.

Budget principal - affectation du résultat 2022 au budget 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une abstention (Catherine JOUNEAU), approuve l'affectation du résultat 2022 de la commune de Crêts en Belledonne au budget 2023.

Impôts locaux : taux de fiscalité directe locale 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité directe locale 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 58,66 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 9 %

Budget principal 2023 de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 4 voix contre (Michel CROUTEIX, Catherine JOUNEAU, Stéphane JOUVEL-TRIOLLET, Jean-Paul VILLOT) et une abstention (Régis HERAUD) décide de voter le budget 2023 de la commune.

Répartition des subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Crêts en fête : 1 000 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle : 11 830 €
- Coopérative scolaire de l'école élémentaire : 36 153 €
- Coopérative scolaire de l'école élémentaire/classe de mer : 10 600 €

SÉANCE DU 20 AVRIL 2023

Demande de soutien financier pour la réalisation d'actions sur le site ENS du Marais de Sailles - études d'inventaires écologiques

Mme GADEL donne lecture du projet d'études correspondant à l'action « 9.1.1-Programme d'études ciblé des différents groupes faunistiques et floristiques » prévue dans le plan de gestion 2015/2024 validé par la commission permanente du Département en date du 22/07/2016, et les pièces du dossier correspondantes (devis des prestataires). Ces prestations



permettront de définir les enjeux du site, d'orienter une valorisation pédagogique notamment avec les scolaires, puis d'engager en 2024 un bilan du plan de gestion qui arrivera à son terme et une réflexion sur la suite à donner.

Les montants des prestations sont les suivants:

- Natacha Clairet (Par Monts et Par Fleurs, Crêts en Belledonne, 38) : flore et habitats naturels, avifaune, insectes, mammifères + cartographie + synthèse de l'ensemble des prestations : 10 200 €HT:
- Myrtille Bérenger (Diagnostic Nature, La Pierre, 38) : chiroptères : 4 360 €HT (dont 2 réunions en options) ;
- Etienne Boncourt (indépendant, Crêts en Belledonne, 38) : batraciens et reptiles (3 900 €HT) (dont 2 réunions en options);

■ Laurent Desvignes (OCA, Crêts en Belledonne, 38) : 2 000 €HT.

Soit au total : 20 460 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de :

- Solliciter une subvention du Département de 64,89% pour la réalisation des études sur l'espace naturel sensible du Marais de Sailles.
- Charger M. le Maire de transmettre au Département l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Approbation de la convention conclue avec la communauté de communes Le Grésivaudan relative à la mutualisation des dispositifs de vidéoprotection sur son territoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention intervenant entre la commune de Crêts en Belledonne et la communauté de communes Le Grésivaudan et autorise le Maire à la signer.

Révision du règlement intérieur des services périscolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver le règlement des services périscolaires et charge M. le Maire de le faire appliquer à compter du 1er septembre 2023.

Nouvelle prestation COS 38 chèques vacances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la souscription à la prestation facultative « Chèques-vacances » pour l'année 2023 et décide l'attribution de 50 € par agent et 15 € supplémentaire par enfant à charge de moins de 16 ans.

LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES DANS LEUR INTÉGRALITÉ EN MAIRIE ET SUR : WWW.CRETSENBELLEDONNE.FR





De gauche à droite et de haut en bas Zone humide dans le marais (photo N.Clairet)

Fougère des Marais (Photo S.Filoche), Papillon Robert-le-Diable (photo H.Bouyon)

Grenouille rousse (Photo E.Boncourt)

Couleuvre verte et jaune (photo E.Boncourt) Pic Epeiche (photo F.Jiguet)

PHOTOGRAPHIES DU MARAIS DE SAILLES QUI VA FAIRE L'OBJET D'INVENTAIRES NATURALISTES (CF. SÉANCE DU 20 AVRIL 2023)









LE MOT DU POLICIER MUNICIPAL

Cette rubrique est destinée à rappeler des règles élémentaires en matière de pouvoirs de police du Maire (code de la route, tranquillité publique, salubrité, bon ordre...). Elle va dans le sens et la volonté du bien vivre ensemble et de l'amélioration du cadre de vie dans la commune. Pour cette deuxième parution, nous allons parler stationnement et vitesse.

ARRÊT ET STATIONNEMENT

S'arrêter ou stationner sur la chaussée est une démarche strictement encadrée afin de ne pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route. Quelles sont les dispositions générales et les réglementations en matière d'arrêt ou de stationnement dangereux, gênant ou abusif? Que risque-t-on si l'on stationne sur une place handicapée?

Arrêt ou stationnement dangereux

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante. L'arrêt ou le stationnement à proximité des intersections, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Sanction : Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe. . Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule pour faire cesser son stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites. Le conducteur également une complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire. Cette suspension peut être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle. Cette contravention aux règles d'usage des voies de circulation donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Arrêt ou stationnement gênant et très gênant

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ou les autres usagers de la route. Est considéré comme gênant un arrêt ou stationnement :

- Sur les trottoirs lorsqu'il s'agit d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur;
- Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transports publics de voyageurs, de taxis, etc.;

- Entre le bord de la route et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restante libre ne permet pas un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher cette ligne;
- Sur les emplacements où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier;
- Sur les ponts, dans les passages souterrains, tunnels et sous les passages supérieurs, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police;
- Sur les bandes d'arrêt d'urgence, sauf cas de nécessité absolue.
- Sur une voie publique spécialement désignée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police municipale ;
- Devant les entrées des immeubles riverains:
- En double file, sauf en ce qui concerne les cycles à deux roues, les cyclomoteurs à deux roues et les motocyclettes;
- Devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques;
- ■Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison :
- ■Dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet ;
- ■Dans les aires piétonnes, à l'exception des cycles sur les emplacements aménagés à cet effet :
- Au-dessus des accès signalés à des installations souterraines.

Contrevenir à ces règles est sanctionné par uneamendeprévuepourlescontraventions de 2ème classe. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule pour faire cesser son stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

Est notamment considéré comme très aênant:

- Un véhicule sur les routes et voies réservées à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaires;
- Un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;
- Un véhicule sur les passages piétons ;
- Un véhicule à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie;
- Un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté sur les trottoirs,



à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs, sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables, sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet, à l'exception des motocyclettes, tricycles et cyclomoteurs, sur ou devant des bouches d'incendie.

Contrevenir à ces règles est sanctionné par uneamendeprévuepour les contraventions de 4e classe. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule pour faire cesser son stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

Stationnement abusif

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 2ème classe. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule pour faire cesser son stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

La commune a créé ces dernières semaines des places de stationnement : rue du Mollard, route du Levet et le parking de la Grand'rue.

La vitesse

En matière de vitesse, nous tenons à rappeler que :

- la vitesse est limitée à 30 km/h dans le centre bourg, dans les hameaux, aux abords des écoles :
- la vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération sur le RD 525.

Compte tenu, des excès de vitesse régulièrement constatés, des contrôles en partenariat avec la gendarmerie et la police municipale sont mis en place.

D'AUTRE PART, UN
RADAR PÉDAGOGIQUE
MOBILE SERA INSTALLÉ
EN DIVERS LIEUX DE LA
COMMUNE PAR LA POLICE
MUNICIPALE COMPTE
TENU DES DOLÉANCES DES
ADMINISTRÉS.



TRAVAUX AUTORISÉS

	N° DE DOSSIER	NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	OBJET DE LA DEMANDE	Date
PERMIS DE CONSTRUIRE					
	PC 038439 22 10013	GOMES FERREIRA Carlos	Route des Perrins -38570-CEB	2 maisons individuelles	13.09.2022
	PC 038439 19 10003 M02	DOS SANTOS Paulo	325 Rue de Fanton - 38830 - CEB	Terrasses Supp. partie du mur déflecteur Modification teinte façade	29.09.2022
	PC 038439 22 10015	FAMILLE FOURNIE	241 Chemin de l'Ancien Fort - 38570 - CEB	1 maison individuelle	07.10.2022
	PC 038439 22 10021	CHÂTEAU Alain	111 Rue de la Liberté - 38830 - CEB	Maison individuelle à étage avec garage	10.01.2023
	PC 038439 16 10037 M02	DA CUNHA Fabien	127 Impasse de la Batteuse - 38830-CEB	dimension du muret longueur 30 m et hauteur 0.80m	17.01.2023
	PC 038439 22 10020	GREGGIA GRAZIANA Manon	147 Route de la Rethaudière - 38830 - CEB	Maison individuelle	09.02.2023
	PC 038439 22 10023	MONDOUT Julien	256 Rue des Ecoles - 38830 - CEB	Changement de destination	14.02.2023
	PC 038439 22 10022	BENETTO Vincent	1689 Route du Vernay - 38570 - CEB	Extention	09.03.2023
	PC 038439 22 10024	GINET Patrick	263 Route de Rossand - 38570 - CEB	Extension en R+1 dans le prolongement de la construction existance + Terrasse	27.03.2023
	PC 038439 21 10011 M01	DEPAS Céline	14 Montée de la Roche - 38830 - CEB	Clôture 1,20m	11.04.2023
	PC 038439 23 10002	GIRERD Marcel	856 Route du Feyjoux - 38570 - CEB	Reconstruction à l'identique d'une maison individuelle	24.04.2023
	PC 038439 23 10001	LOPEZ Pascale	Les Girardes - 388830 - CEB	Démolition partielle de la grange	24.04.2023

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DECLARATIONS PREALABLES						
DP 038 439 22 10124	GIGORD Patrick	93 Route du Chaboud - 38830 - CEB	Suppression des haies - construction d'un muret plus clôture	08.11.2022		
DP 038 439 22 10122	TOURNEGROS Caroline	26 Grande Rue - 38830 - CEB	Changements de menuiseries	15.11.2022		
DP 038 439 22 10142	EVEQUE Catherine	147 rue de la Rethaudière - 38830 - CEB	Division en vue de construire	09.01.2023		
DP 038 439 22 10143	CARRE Frédéric	854 Route du Feyjoux - 38830 - CEB	Reconstruction de la toiture à l'identique suite à un sinistre	09.01.2023		
DP 038 439 22 10144	WORLD ENERGY	147 Rue de la Liberté - 38830 - CEB	panneaux photovoltaïques	09.01.2023		
DP 038439 23 1 0004	SOLUTIONS ENERGETIQUES dF	256 Rue des Ecoles -38830 - CEB	panneaux photovoltaïques	13.01.2023		
DP 038 439 22 10145	SQUIRI Pierre-Alexandre	76 Impasse Galissar - 38570 - CEB	Création d'un conduit de cheminée	17.01.2023		
DP 038439 23 1 0002	TISSOT Gabrielle	615 Route de Grenoble - 38830 - CEB	isolation thermique par l'exterieur	18.01.2023		
DP 038439 23 1 0003	LADIRE Stéphane	11 Route de Combe Michel - 38830 - CEB	isolation thermique par l'exterieur	18.01.2023		
DP 038439 23 1 0005	APPOLLONI Eric	607 Avenue d'Uriage - 38830 - CEB	panneaux photovoltaïques	18.01.2023		
DP 038439 23 1 0006	RIZZON Eric	590 Avenue d'Uriage - 38830 - CEB	Remplacement du portail et surélévation d'une murette en mur de clôture	18.01.2023		
DP 038439 23 1 0009	JOUVEL Annie	118 Chemin de l'Adret - 38830 - CEB	Remplacement de la barricade par un garde-corps	14.02.2023		
DP 038439 23 1 0010	SESTIER Kévin	442 Rue de la Ronzière - 38830 - CEB	Création d'un mur en limite de propriété 1m70 avec portail coulissant	28.02.2023		
DP 038439 23 1 0011	FAVRE Myriam	314 Avenue d'Uriage - 38830 - CEB	Murage porte d'entrée et garage etc	24.02.2023		
DP 038439 23 1 0007	LAURENT Guilhem	215 Rue de la Claie - 38830 - CEB	Clôture, portail et portillon	09.03.2023		
DP 038439 23 1 0012	EDF ENR	24 Impasse d'Uriage - 38830 - CEB	Panneaux solaires	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0013	CADORIN Yoann	Allée du Satde - 38830 - CEB	Isolation réfection façade et brise soleil, escalier	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0014	BELLIN Alice	241 Route de Grenoble - 38830 - CEB	Réfection toiture	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0015	COTTANI Marjorie	189 Route du Rigard - 38830 - CEB	Extension terrasse en bois 20 m²	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0016	IZOL France	45 Chemin de Beauregard - 38570 - CEB	Isolation thermique des murs extérieurs	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0008	RICHARDOT Olivier	60 Impasse du Hameau - 38830 - CEB	Changement des menuiseries	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0019	PORTE Joseph	1518 Route de Goncelin - 38830 - CEB	Changement cheneau gouttière, lambris	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0020	GREENALP	Marais des Grands Rains - 38830 - CEB	Implantation d'un poste électrique de distribution publique	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0022	GREEN PRO ELEC	141 Rue Beau Pré - 38830 - CEB	Pose de panneaux photovoltaïques	14.03.2023		
DP 038439 23 1 0023	BABOU-BESSE Maryse	185 Rue du Tigre - 38830 - CEB	Installation d'une passerelle	17.03.2023		
DP 038439 23 1 0018	VA HAAREN Bart	119 Rue les Jardins du Veyrier - 38830 - CEB	Pose d'une fenêtre de toit	20.03.2023		
DP 038439 23 1 0021	VAIR Stephane	138 Impasse d'Uriage - 38830 - CEB	Pose de panneaux solaires	20.03.2023		
DP 038439 23 1 0017	ROYAN Donovan	763 Chemin de Marabet - 38570 - CEB	2 ouvertures fenêtres	21.03.2023		
DP 038439 23 1 0025	HOIKA Julien	123 Impasse Galissar - 38570 - CEB	Dalle + Abri de jardin	07.04.2023		
DP 038439 23 1 0037	GREEN PLANET	191 Chemin du Carignon - 38830 - CEB	Panneaux solaires	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0038	SAO PEDRO Julien	32 Impasse du Rapin - 38830 - CEB	Clôture, portail et portillons	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0039	MONIER Richard	345 Route de Grenoble - 38830 - CEB	Clotûre	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0024	GEMARD Morgan	77 Rue des 2 Bossus - 38830 - CEB	Piscine	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0026	SOONTAG Benoit	211 Route de la Roche - 38830 - CEB	Mur de séparation et mur de soutènement	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0027	SOONTAG Benoit	211 Route de la Roche - 38830 - CEB	Terrasse + mur de soutient de la terrasse en gabions	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0030	MARIANI Patrick	Impasse de la Batteuse à Sailles-38830 - CEB	Division en vue de construire	14.04.2023		
DP 038439 23 1 0031	EDF ENR	15 Rue du Planchamp - 38830 - CEB	panneaux photovoltaïques	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0032	SOCIETE P.I.E	292 Route d'Allevard - 38830 - CEB	panneaux photovoltaïques	11.04.2023		
DP 038439 23 1 0033	STELLIN Martial	585 Chemin de Môret - 38830 - CEB	Réfection toiture	18.04.2023		
DP 038439 23 1 0036	FAVRE Myriam	314 Avenue d'Uriage - 38830 - CEB	Création baie vitrée et fenêtre	18.04.2023		
DP 038439 23 1 0042	GUILLEMAUD Christelle	139 Rue des Girardes - 38830 - CEB	Clotûre	24.04.2023		





EMPLOI

ÔLE EMPLO

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 le vendredi de 8h30 à 12h30. 40 avenue de la Gare – Pontcharra; Tél.: 3949

MISSION LOCALE Une équipe au service des jeunes 16/25 ans 147 rue du Pré de l'Horme - Crolles Tél.: 04.76.08.08.70 Rue de la Ganterie – Pontcharra Tél. 04.76.97.81.85

ADEF - Antenne de Goncelin Tél. 04.76.13.21.21

FAMILLE

Accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés. Ouverture le mardi matin de 8h45 à 11h45, au Pôle enfance, rue des Ecoles. laep.paysdallevard@le-gresivaudan.fr

ENFANTS (0 à 6 ans

Le 1er mardi de chaque mois, l'après-midi, au Pôle enfance, rue des Ecoles. Prendre rendez-vous au secrétariat du Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au Tél.04.76.97.32.52

Iulti accueil «LES PETITS PIERROTS» Pôle enfance, rue des Ecoles

Tél. 04.76.33.05.89

RPE (Relais Petite Enfance - Le Pré En Bulle

Nathalie BORRAS

Tél.06.33.63.74.76 rpe.lepreenbulle@le-gresivaudan.fr

Pour réserver au Centre de loisirs 3-12 ans Tél 06 88 41 11 43

et d'Éducation Familiale 33 avenue de la Gare - Pontcharra

Tél. 04.76.97.81.00

SASEP (Service d'Accompagnement Socio-Educatif de Proximité)

Service d'aide à la parentalité pour les parents et leurs enfants (3 à 12 ans) rue de la Marguiron - Tél.: 04.76.40.66.18

SÉSAME AUTISME RHÔ 7 rue Briqueterie - 38830 CEB **RHÔNE-ALPES**

Tél. 04.76.04.08.20 – Fax : 04.76.04.08.21

SANTÉ

GROUPE MÉDICAL

Caroline CLEMENT, Cécile GRANGEON, Chloé GREZE, Irène MIRABEL LUIZ 65 rue du Lac - Tél. 04.76.97.77.40

CABINET DENTAIRE Ramona POPA, Ruxandra, Liana LAPUSAN 46 rue du Lac - Tél. 04.76.97.54.52

HARMACIE DU PAYS D'ALLEVARD 85 rue du Lac – Tél. 04.76.97.50.53

Optique du Lac - 74 rue du Lac Tél. 04.76.40.52.72

'CHOLOGIQUE

Ludovic GADEAU

Tél.: 04.76.45.81.44 – 204 Grand Rue

RÉPERTOIRE

Sylvie MARCHAND-RENAUDIE, François LADRANGE, Clément GOUYON Tél. : 04.76.78.63.79 - rue Jules Ferry

Sébastien PELLOUX

Tél. : 07.45.14.29.51 - 50 place de la Mairie

Théo CONSTANCIAS Tél. 06.37.36.30.83 Adrien MOUNIER-POULAT Tél. 06.65.96.59.85 Place du Foyer

Christophe GIRAUDI

Tél. : 06.14.09.45.02 - 68 rue du Lac

Delphine COULON, Anne RINGOT Tél.: 04.76.97.24.41 - 180 Grand Rue

ABINET DES INFIRMIERS

Nacera CHABAUD, Emilie PICCO 66 rue du lac, 38830 CEB Tél: 06 16 60 29 89 Mail: cab38830@gmail.com

Prise en charge des soins à domicile, au cabinet sur rdv.

Permanence sans rdv de 8h à 9 h les lundis mardis jeudis et vendredis (hors vacances et fériés)

Claire BUISSON - 78 place du Foyer 38830 CEB Tél. 09.53.35.26.59

Hélène HUBRECHT – 8 place du Foyer 3883 CEB Tél 06 62 73 70 12

PEDICURE - PODOLOGUE Mathilde DUPUY - Tél. 06.78.47.63.05 - 68 rue du Lac 38830 CEB

Intervention à domicile, sur prescription médicale, pour dispenser des soins aux personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique. Rue du 8 mai 1945 38580 ALLEVARD

Tél.: 04 76 45 07 34 Mail: ssiadpa.allevard@croix-rouge.fr

SOCIAL

SÉCURITÉ SOCIALE - Accueil :

Téléphone : 3646

du lundi au vendredi de 8h à 17h - ameli.fr 24h/24h Courrier: 2 rue des alliés - 38045 GRENOBLE CEDEX 9

Centre Médico-social du Départe-ment de l'Isère - Barraux

53 Route de Barraux 38530 Barraux

Horaires ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 08:30 - 12:00 et 13:30 - 17:00 Jeudi : 08:30 - 12:30

Tél: 04 56 58 16 00

Permanence le 1er et 3e lundi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sans RV, Maison des Services 33 rue de la ganterie 38530 Pontcharra

RETRAITE

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Renseignements téléphoniques au : 0820 200 014

ENVIRONNEMENT

lundi, mercredi, vendredi et samedi toute la journée de 8h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Mardi et jeudi de 14h à 17h45 Tél. 04.76.97.12.52

Service réservé aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule. S'inscrire en mairie.

COLLECTE ORDURES MÉNAGERES Mardi et vendredi pour le centre bourg de Saint Pierre d'Allevard ; uniquement les mardis pour tous les hameaux de Crêts en Belledonne.

Conteneurs de tri sélectif:(Point d'Apport Volontaire) Morêtel de Mailles: parking de l'ancienne mairie, du cimetière, et de la base de Loisirs de l'Aire du Lac /Saint Pierre d'Allevard : Rapin (parking), Place du Foyer, stade, déchetterie, Sailles le Bas (RD525). www. sibrecsa fr

DROITS ET DÉMARCHES

1 fois par mois Mairie d'Allevard Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

Permanences Conciliateur de justice

1 fois par mois Mairie d'Allevard Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

Tous les mardi Mairie d'Allevard Prendre rendez-vous au 04.76.97.94.10

LOGEMENT

ARCHITECTE CONSEIL

Prendre rendez-vous en mairie.

GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE (GEG)

Commune historique de Saint Pierre d'Allevard 24 av.de Savoie à Allevard Tél. 04.76.97.53.54

ENEDIS (éléctricité

Commune historique Morêtel de Mailles Tél. 09.72.67.50.38

CULTURE

04.76.45.18.50

- Mardi de 16h00 à 18h30
- Mercredi de 10h00 à 12h et de 15h00 à 18h30
- Vendredi de 15h00 à 18h30
- Samedi de 10h à 12h00
- Vacances scolaires (Février, Avril, Toussaint, Noël): Mercredi et vendredi : 10h à 12h / 16h à 18h30 Samedi : 10h à 12h
- Vacances scolaires (Juillet, Août): Mercredi et vendredi : 10h à 12h / 16h à 18h30 Fermeture la 1ère quinzaine d'août

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, fermée le jeudi après-midi. Tél.: 04.76.45.11.10 - Fax 04.76.45.07.20 cretsenbelledonne@mairieceb.fr www.cretsenbelledonne.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h. Tél.: 04.76.45.11.10

jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr